

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels


 Vendredi 4 décembre 1959,
 à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages		Pages
Point 44 de l'ordre du jour:		Point 28 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1960 (<i>suite</i>).	285	Force d'urgence des Nations Unies (<i>fin</i>):	
Examen en deuxième lecture		a) Prévisions, de dépenses relatives à l'en-	
Chapitre premier. — Frais de voyage des		tretien de la Force;	
représentants et des membres des com-		b) Mode de financement de la Force: rapport du	
missions et comités.	286	Secrétaire général sur les consultations	
Chapitre 2. — Réunions et conférences		avec les gouvernements des Etats Membres	
spéciales.	286	Projet de rapport de la Cinquième Com-	
Chapitre 3. — Comité des commissaires		mission à l'Assemblée générale.	289
aux comptes.	286	Point 46 de l'ordre du jour:	
Chapitre 4. — Missions spéciales et acti-		Rapport du Comité de négociation des fonds	
vités connexes.	286	extra-budgétaires (<i>fin</i>)	
Chapitre 5. — Service mobile de l'Orga-		Projet de rapport de la Cinquième Com-	
nisation des Nations Unies.	287	mission à l'Assemblée générale.	289
Chapitre 6. — Traitements et salaires. .	287	Incidences financières du projet de résolution	
Chapitre 7. — Dépenses communes de		présenté par la Sixième Commission dans le	
personnel.	287	document A/4312 au sujet du point 57 de l'ordre	
Chapitre 8. — Frais de voyage du per-		du jour.	289
sonnel; frais de voyage des membres des			
organes administratifs.	287		
Chapitre 9. — Dépenses de représenta-			
tion; versements prévus aux paragraphes			
2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel	287		
Chapitre 10. — Commission économique			
pour l'Afrique.	287		
Chapitre 11. — Haut Commissariat des			
Nations Unies pour les réfugiés.	287		
Chapitre 12. — Année mondiale du réfugié	287		
Chapitre 13. — Frais généraux.	287		
Chapitre 14. — Imprimerie, papeterie et			
bibliothèque.	287		
Chapitre 15. — Matériel et installations. .	287		
Chapitre 16. — Développement économi-			
que.	287		
Chapitre 17. — Activités sociales.	287		
Chapitre 18. — Activités dans le domaine			
des droits de l'homme.	287		
Chapitre 19. — Administration publique. .	287		
Chapitre 20 (ancien chap. 19a). — Assis-			
tance technique pour le contrôle des stu-			
péfiants.	287		
Chapitre 21 (ancien chap. 20). — Dépenses			
spéciales.	287		
Chapitre 22 (ancien chap. 21). — Cour			
internationale de Justice.	288		
Prévisions de recettes.	288		
Projet de résolution portant ouverture de			
crédits pour l'exercice 1960.	288		
Projet de résolution relatif aux dépenses			
imprévues et extraordinaires.	288		
Projet de résolution relatif au Fonds de			
roulement pour 1960.	288		
Point 51 de l'ordre du jour:			
Ecole internationale des Nations Unies:			
rapport du Secrétaire général (<i>fin</i>)			
Projet de rapport de la Cinquième Commis-			
sion à l'Assemblée générale.	288		

Président: M. Jiří NOSEK (Tchécoslovaquie).

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

 Projet de budget pour l'exercice 1960 (A/4110, A/4170,
 A/C.5/811, A/C.5/L.599, A/C.5/L.601, A/C.5/L.602)
 [suite]

1. M. TOUGARINOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) présente le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique, de la République arabe unie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.5/L.601) dont les dispositions sont parfaitement claires et ne demandent aucune explication particulière. L'ONU est appelée à exécuter des programmes dont le nombre et la complexité vont croissant, et les crédits dont elle dispose à cet effet sont limités. L'objet du projet de résolution est de faire face aux difficultés qu'entraîne cette situation et d'aider le Secrétariat à organiser ses travaux de façon plus précise et plus rationnelle. M. Tougarev espère que toutes les délégations pourront donner leur appui à ce texte.

2. M. EL HAKIM (République arabe unie) rappelle que sa délégation est opposée à la pratique des budgets additionnels. A son avis, l'adoption du projet de résolution permettrait de freiner la tendance enregistrée à cet égard. Ce texte, qui est conforme à l'esprit des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, contient une clause d'exception de nature à sauvegarder la bonne marche des travaux de l'Organisation. M. El Hakim espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

3. Sir John CARMICHAEL (Royaume-Uni) s'associe aux observations des représentants de l'URSS et de la République arabe unie. Il s'excuse auprès des membres

de la Commission de leur soumettre ce projet de résolution alors que la session touche à sa fin; néanmoins, comme il s'agit d'un texte très simple, il espère que toutes les délégations seront en mesure de l'appuyer.

4. Selon M. FULTON (Etats-Unis d'Amérique), le projet de résolution prévoit une procédure qui doit aider l'Organisation à équilibrer son budget. C'est dire qu'il répond aux vœux exprimés par les membres de la Cinquième Commission, et M. Fulton espère qu'il pourra être adopté à l'unanimité.

5. M. GANEM (France) précise que la délégation française est prête à appuyer le texte dont la Commission est saisie. Rappelant qu'un projet de résolution plus ou moins semblable a déjà été adopté voici deux ans [résolution 1202 (XII)], M. Ganem souligne la nécessité de veiller à ce que l'exception prévue ne devienne pas la règle. Il serait fâcheux, en effet, que l'Assemblée générale adopte périodiquement à ce sujet une résolution dont les dispositions resteraient lettre morte. C'est pourquoi il serait bon qu'au début de la prochaine session, la Commission soit saisie d'un rapport du Secrétaire général indiquant la suite que les divers organes de l'ONU auront donnée au projet de résolution en question. M. Ganem ne croit pas nécessaire de présenter un amendement à cet effet, et il suffirait sans doute que la Commission exprime un vœu en ce sens, dans son rapport à l'Assemblée générale.

En l'absence d'objections, le projet de résolution (A/C.5/L.601) est adopté.

Examen en deuxième lecture (A/C.5/811)

CHAPITRE PREMIER. — FRAIS DE VOYAGE DES REPRESENTANTS ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET COMITES

6. M. FULTON (Etats-Unis d'Amérique) souhaite, à propos du chapitre premier, aborder la question du versement d'honoraires aux membres du Tribunal administratif. L'existence du Tribunal a d'heureux effets psychologiques sur le Secrétariat, et contribue à son efficacité. La délégation des Etats-Unis a un grand respect pour la compétence, l'intégrité et le dévouement des membres du Tribunal. Ils consacrent à l'accomplissement d'une tâche importante beaucoup de temps et d'efforts pour lesquels ils ne sont pas rémunérés. M. Fulton propose donc à la Commission de demander au Secrétaire général de présenter à la prochaine session, dans le cadre du projet de budget, pour 1961, un rapport sur la possibilité de verser des honoraires aux membres du Tribunal administratif, et d'inviter le Comité consultatif à formuler des recommandations à ce sujet. M. Fulton envisage un système — comparable à celui qui est appliqué dans le cas du Président de la Commission du droit international — selon lequel des honoraires pourraient être versés au Président du Tribunal et chaque membre pourrait recevoir une somme de l'ordre de 250 dollars lorsqu'il assiste aux sessions du Tribunal. Une décision en ce sens serait un hommage — modeste il est vrai — rendu au travail accompli par le Tribunal.

7. La délégation des Etats-Unis souhaiterait également que le Secrétaire général et le Comité consultatif examinent prochainement la question du montant de l'indemnité journalière versée aux membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale. Cette indemnité, fixée voici

plusieurs années à 25 dollars pour New York et à 20 dollars pour les autres lieux de réunion, ne semble plus en rapport avec la réalité. Dans le cas des membres du Tribunal administratif auxquels M. Fulton pense plus particulièrement, il semblerait raisonnable de prévoir une indemnité de 20 dollars par jour pour les juges qui habitent la ville où siège le Tribunal et de 35 dollars par jour pour les autres.

8. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne s'oppose pas à ce que le Secrétaire général et le Comité consultatif étudient les questions soulevées par le représentant des Etats-Unis et présentent un rapport à la prochaine session. Il estime néanmoins qu'il ne faut pas leur donner de directives ou d'indications trop précises, le Secrétaire général et le Comité consultatif devant pouvoir étudier la question en toute indépendance et formuler les observations qu'ils jugeront nécessaires.

9. M. TURNER (Contrôleur) déclare que le Secrétaire général préparera volontiers, à l'intention du Comité consultatif et de la Cinquième Commission, un rapport sur la question du versement d'honoraires aux membres du Tribunal administratif, question qui a déjà retenu son attention. En ce qui concerne le montant de l'indemnité journalière versée aux membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale, le Secrétaire général estime, depuis un certain temps déjà, qu'en égard aux changements intervenus dans les conditions qui règnent à New York, il faudrait étudier la possibilité d'en ajuster le montant.

10. M. HAILEMARIAM (Ethiopie) souhaiterait que le Secrétaire général présente aussi un rapport sur la possibilité de revoir le montant de la rémunération et des indemnités versées au Président du Comité consultatif. En effet, la délégation éthiopienne n'est pas certaine que cette rémunération et ces indemnités soient à la mesure des responsabilités qu'assume le Président du Comité.

11. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) remercie vivement le représentant de l'Ethiopie. Il s'estime toutefois amplement payé de ses efforts par la confiance que lui fait la Cinquième Commission, et exprime l'espoir que le représentant de l'Ethiopie ne maintiendra pas sa suggestion.

12. M. HAILEMARIAM (Ethiopie) déclare que, dans ces conditions, il n'insiste pas sur sa suggestion.

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 832.600 dollars au chapitre premier est approuvée.

CHAPITRE 2. — REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 62.300 dollars au chapitre 2 est approuvée.

CHAPITRE 3. — COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 53.000 dollars au chapitre 3 est approuvée.

CHAPITRE 4. — MISSIONS SPECIALES ET ACTIVITES CONNEXES

Par 48 voix contre une, avec 8 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 2.523.300 dollars au chapitre 4 est approuvée.

CHAPITRE 5. — SERVICE MOBILE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Par 48 voix contre 9, l'ouverture d'un crédit de 1.206.800 dollars au chapitre 5 est approuvée.

CHAPITRE 6. — TRAITEMENTS ET SALAIRES

13. Le PRESIDENT indique qu'il convient d'ajouter aux 31.882.200 dollars prévus au chapitre 6 (A/C. 5/811) la somme de 43.000 dollars correspondant aux incidences financières de projets de résolution de la Deuxième Commission examinées par la Cinquième Commission à sa 758ème séance. Le crédit à voter est donc de 31.925.200 dollars.

14. M. FULTON (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que le Secrétaire général (A/4110, avant-propos, par. 48 à 52) a donné des précisions sur l'activité du nouveau groupe de gestion administrative du Service financier. Le Comité consultatif (A/4170, par. 48) a pris note avec satisfaction des améliorations que le Secrétariat s'est employé à apporter avec l'aide de ce groupe. Lors de la discussion du projet de résolution sur l'organisation et la marche des travaux du Secrétariat à la 753ème séance, le Contrôleur a déclaré qu'il serait probablement nécessaire de renforcer l'effectif du Groupe de gestion administrative. La délégation des Etats-Unis tient à rendre tout spécialement hommage au personnel de ce groupe et à appuyer la déclaration du Contrôleur.

Par 46 voix contre 9, l'ouverture d'un crédit de 31.925.200 dollars au chapitre 6 est approuvée.

CHAPITRE 7. — DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL

15. Le PRESIDENT annonce qu'il faut ajouter, aux 6.969.300 dollars prévus pour le chapitre 7, 100.000 dollars en raison de l'adoption du projet de résolution relatif à l'Ecole internationale. Le nouveau montant est donc de 7.069.300 dollars.

Par 38 voix contre 8, avec 10 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 7.069.300 dollars au chapitre 7 est approuvée.

CHAPITRE 8. — FRAIS DE VOYAGE DU PERSONNEL; FRAIS DE VOYAGE DES MEMBRES DES ORGANES ADMINISTRATIFS

16. Le PRESIDENT indique qu'en raison des incidences financières de la proposition relative à la réunion de la Commission de la condition de la femme à Buenos Aires, il convient de majorer de 33.800 dollars le montant de 1.695.600 dollars prévu pour le chapitre 8. L'adoption par l'Assemblée générale des projets de résolution recommandés par la Deuxième Commission, dont la Cinquième Commission a examiné les incidences financières (758ème séance), donnerait lieu à une majoration supplémentaire de 5.000 dollars. Le crédit à inscrire au chapitre 8 est donc de 1.734.400 dollars.

Par 48 voix, contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 1.734.400 dollars au chapitre 8 est approuvée.

CHAPITRE 9. — DEPENSES DE REPRESENTATION; VERSEMENTS PREVUS AUX PARAGRAPHES 2 ET 3 DE L'ANNEXE I DU STATUT DU PERSONNEL

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 95.000 dollars au chapitre 9 est approuvée.

CHAPITRE 10. — COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 1.013.300 dollars au chapitre 10 est approuvée.

CHAPITRE 11. — HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Par 44 voix contre zéro, avec 11 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 1.590.000 dollars au chapitre 11 est approuvée.

CHAPITRE 12. — ANNEE MONDIALE DU REFUGIE

Par 46 voix contre 9, avec 2 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 30.000 dollars au chapitre 12 est approuvée.

CHAPITRE 13. — FRAIS GENERAUX

17. Le PRESIDENT annonce qu'en raison des incidences financières de la proposition relative à la réunion de la Commission de la condition de la femme à Buenos Aires, il faut majorer de 1.500 dollars le montant prévu pour le chapitre 13 qui est donc porté à 5.661.100 dollars.

Par 48 voix contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 5.661.100 dollars au chapitre 13 est approuvée.

CHAPITRE 14. — IMPRIMERIE, PAPETERIE ET BIBLIOTHEQUE

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 2.133.100 dollars au chapitre 14 est approuvée.

CHAPITRE 15. — MATERIEL ET INSTALLATIONS

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 553.800 dollars au chapitre 15 est approuvée.

CHAPITRE 16. — DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 480.000 dollars au chapitre 16 est approuvée.

CHAPITRE 17. — ACTIVITES SOCIALES

Par 43 voix contre zéro, avec 13 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 1.200.000 dollars au chapitre 17 est approuvée.

CHAPITRE 18. — ACTIVITES DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Par 55 voix contre zéro, avec une abstention, l'ouverture d'un crédit de 100.000 dollars au chapitre 18 est approuvée.

CHAPITRE 19. — ADMINISTRATION PUBLIQUE

Par 41 voix contre zéro, avec 16 abstentions, l'ouverture d'un crédit de 600.000 dollars au chapitre 19 est approuvée.

CHAPITRE 20 (ANCIEN CHAP. 19a). — ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE CONTROLE DES STU- PEFIANTS

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 50.000 dollars au chapitre 20 est approuvée.

CHAPITRE 21 (ANCIEN CHAP. 20) DEPENSES SPECIALES

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 3.532.000 dollars au chapitre 21 est approuvée.

CHAPITRE 22 (ANCIEN CHAP. 21)
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

A l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de 704.500 dollars au chapitre 22 est approuvée.

18. Le PRESIDENT rappelle qu'au cours de l'examen en première lecture du projet de budget pour 1960, le représentant de l'URSS avait proposé (734^{ème} séance) de réduire de 3.500.000 dollars les crédits demandés au titre III (chap. 6 à 10), étant entendu que cette réduction ne serait pas appliquée au chapitre 10 (Commission économique pour l'Afrique). La Commission a décidé (735^{ème} séance) d'attendre l'examen du projet de budget en deuxième lecture pour se prononcer sur cette proposition.

Par 40 voix contre 9, avec 7 abstentions, la proposition du représentant de l'Union soviétique est rejetée.

Par 48 voix contre zéro, avec 9 abstentions, l'ouverture, pour l'exercice 1960, d'un crédit total de 63.149.700 dollars est approuvée.

PREVISIONS DE RECETTES

A l'unanimité, le montant estimatif de 5.357.500 dollars pour les recettes autres que les contributions du personnel est approuvé.

A l'unanimité, le montant estimatif de 6.329.000 dollars pour les recettes provenant des contributions du personnel est approuvé.

PROJET DE RESOLUTION PORTANT OUVERTURE
DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1960 (A/C.5/
L.599)

19. Le PRESIDENT signale les corrections qu'il convient d'apporter au texte du projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 1960 (A/C.5/L.599), compte tenu des décisions que la Commission vient de prendre. C'est ainsi que le chiffre à inscrire au total général est de 63.149.700 dollars.

20. Répondant à une question posée par M. LAWRENCE (Nouvelle-Zélande), le PRESIDENT indique qu'il faut lire à la fin du paragraphe 2 du dispositif de la résolution: "Les recettes de l'exercice 1960 autres que les contributions du personnel sont estimées à 5.357.500 dollars" et non "5.357.700 dollars".

Par 50 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF AUX DEPENSES
IMPREVUES ET EXTRAORDINAIRES (A/4170,
APPEND. II)

A l'unanimité, le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires présenté par le Comité consultatif est adopté.

PROJET DE RESOLUTION RELATIF AU FONDS
DE ROULEMENT POUR 1960 (A/C.5/L.602)

Par 45 voix contre 9, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté.

21. M. TURNER (Contrôleur) tient à donner aux membres de la Commission quelques précisions sur le montant des sommes à mettre en recouvrement en 1960. La Cinquième Commission vient d'approuver un crédit total de 63.149.700 dollars. Il faut déduire de ce total les recettes autres que les contributions du personnel (5.357.500 dollars). Il faut ajouter d'autre

part le montant du budget additionnel approuvé pour 1959 (828.980 dollars). La somme à mettre en recouvrement en 1960 est donc de 58.621.180 dollars, contre 61.500.000 dollars en 1959. Au budget proprement dit il convient d'ajouter les avances au Fonds de roulement, ce qui porte la somme à mettre en recouvrement à un total de 59.593.192 dollars, soit une réduction de 2.855.638 dollars par rapport à 1959. Il faut tenir compte en outre des recettes provenant des contributions du personnel (6.329.000 dollars) auxquelles s'ajoute un excédent de recettes par rapport au montant estimé en 1958 (470.000 dollars); une somme de 6.799.000 dollars sera donc créditée au Fonds de péréquation des impôts, ce qui représente une augmentation de 318.000 dollars par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les contributions à la Force d'urgence des Nations Unies, elles seront calculées conformément à la résolution adoptée par la Cinquième Commission et il est probable que, pour la majorité des Etats Membres, elles seront inférieures aux contributions de 1959.

POINT 51 DE L'ORDRE DU JOUR

Ecole internationale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général (*fin**)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/
L.603)

22. M. FOBES (Etats-Unis d'Amérique) demande au Rapporteur de bien vouloir ajouter à la fin du paragraphe 2 du projet de rapport (A/C.5/L.603) le membre de phrase: "ainsi que d'autres modes de financement pour les subventions versées à l'Ecole". En effet, le projet de résolution de l'Argentine et des Etats-Unis (A/C.5/L.594) demandait qu'un rapport soit préparé non seulement sur les suggestions du Secrétaire général relatives à l'utilisation des bénéfices du comptoir de souvenirs, mais sur d'autres moyens de financement.

23. M. IRWIN (Canada) demande que le rapport fasse mention de l'opinion exprimée par sa délégation sur le caractère inéquitable d'une procédure qui consiste à traiter plus généreusement une catégorie d'élèves que d'autres.

24. M. DIMBU (Roumanie) rappelle que plusieurs délégations ont dit qu'il n'y avait pas lieu de subventionner l'enseignement destiné à des enfants dont les parents n'ont aucune relation avec l'ONU. Elles ont proposé une révision des droits de scolarité et demandé que cette catégorie d'enfants ne bénéficie pas du programme de bourses qui pourra être établi. M. Dimbu demande enfin que le rapport de la Cinquième Commission fasse état de ces opinions.

25. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur] dit qu'il ajoutera, à la fin du paragraphe 2 du projet de rapport, le membre de phrase proposé par le représentant des Etats-Unis. Il complètera les paragraphes 6 et 7, pour tenir compte des observations formulées par le représentant du Canada et par celui de la Roumanie, qu'il consultera à cet égard.

Le projet de rapport (A/C.5/L.603), ainsi modifié, est adopté.

* Reprise des débats de la 757^{ème} séance.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Force d'urgence des Nations Unies (fin**):

- a) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force;
- b) Mode de financement de la Force: rapport du Secrétaire général sur les consultations avec les gouvernements des Etats Membres

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.604)

26. M. ROJAS (Mexique) demande que le mot "raisonnable", à la fin du paragraphe 17 du projet de rapport, soit remplacé par les mots "plus acceptable".

27. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur] accepte cette modification.

Le projet de rapport (A/C.5/L.604), ainsi modifié, est adopté.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires (fin***)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.605)

28. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur] annonce qu'il modifiera le paragraphe 8 de son projet de rapport,

** Reprise des débats de la 753ème séance.

*** Reprise des débats de la 757ème séance.

afin de préciser le membre de phrase du paragraphe 2 du dispositif sur lequel le représentant de l'URSS a demandé un vote par division.

Le projet de rapport (A/C.5/L.605), ainsi modifié, est adopté.

INCIDENCES FINANCIERES DU PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LA SIXIEME COMMISSION DANS LE DOCUMENT A/4312 AU SUJET DU POINT 57 DE L'ORDRE DU JOUR†

29. Le PRESIDENT donne lecture d'une lettre du Président de l'Assemblée générale transmettant le texte du projet de résolution (A/C.6/L.462) adopté par la Sixième Commission sur la question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. Les dispositions de ce projet de résolution n'entraînent aucune dépense pour 1960 mais auront des incidences financières sur le budget de 1961 et la Cinquième Commission aura à se prononcer lors de la quinzième session. Le Président se propose de répondre en ce sens au Président de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.

Question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies.